

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse : 12/07/2019

Titre du projet du marché *	Concept directeur Chamblieux-Bertigny – Mandats d'étude parallèles
Forme / genre de mise en concurrence *	Mandats d'étude parallèles – mandats d'étude d'idées de 1 degré à 2 tours, sans suite de mandat ; en cours de certification SIA 143.
ID du projet *	190024
N° de la publication SIMAP *	1085119
Date de publication SIMAP *	05/07/2019
Adjudicateur *	Canton de Fribourg, Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) / Conseil d'Etat
Organisateur *	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), à l'attention de M. Jocelyn Bottinelli, Rue des Chanoines 17, 1700 Fribourg, Suisse, Téléphone : +41263054567, E-mail : Jocelyn.Bottinelli@fr.ch
Type de procédure *	Procédure sélective, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats *	Destiné à des équipes pluridisciplinaires, composées a minima d'un urbaniste, d'un architecte-paysagiste, d'un spécialiste en environnement et d'un spécialiste en mobilité, ayant des aptitudes et références en projets comportant des enjeux de planification urbaine de grande échelle spatiale et temporelle, de paysage, environnement et mobilité.
Description détaillée des prestations / du projet	Développement d'un modèle d'urbanisation durable (concept directeur) sur un territoire d'environ 80 ha au cœur de l'agglomération fribourgeoise.
Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :	
Qualités de l'appel d'offres	-
Manques de l'appel d'offres	Délai court pour poser des questions (publication semaine 27, questions semaine 28). Le cahier des charges est publié dans la deuxième langue ultérieurement (semaine 29), ce qui constitue un inconvénient pour les concurrents qui ne s'expriment que dans cette langue. En effet, ceux-ci auront non seulement moins de temps pour préparer le dossier, mais ils n'auront pas la possibilité de poser des questions.
Observations de l'OMPr *	– Cette procédure est en cours de certification SIA 143, et n'a donc pas fait l'objet d'une analyse détaillée de l'OMPr. Veuillez vous référer à SIMAP ou à la FAO pour plus de détails. – L'OMPr regrette que cette procédure n'ait pas été certifiée avant sa publication conformément à l'art. 13.4 du règlement SIA 143.

